

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 AVRIL 2014

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Indemnités de fonction au  
Maire, aux Adjoints au  
Maire et aux conseillers  
municipaux délégués**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 14 avril 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 11 avril 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 avril deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Monsieur PRIOUX

**N° DE DOSSIER** : 14 C 10

**OBJET** : INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET  
AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Mesdames, Messieurs,**

Le régime des indemnités de fonction des élus municipaux est fixé par les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. En application de ces dispositions, peuvent recevoir une indemnité de fonction, le Maire, les Adjointes aux Maires et les Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation du Maire en vertu de l'article L.2122-18 du même code.

### **L'indemnité de fonction du Maire**

Pour une ville dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, ce qui est le cas de la Ville de Saint-Germain-en-Laye selon le dernier recensement, l'indemnité de fonction du Maire peut atteindre 90 % du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit actuellement l'indice brut 1015.

En outre, l'indemnité de fonction du Maire peut être majorée de 20 %, Saint-Germain-en-Laye étant une commune chef-lieu d'arrondissement.

L'indemnité de fonction du Maire est arrêtée à 4.105,58 € brute mensuelle.

### **L'indemnité de fonction des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués**

Compte tenu de la strate démographique de la Ville, l'indemnité de fonction d'un Adjoint au Maire correspond à 33 % du montant de l'indice brut 1015. Cette indemnité de fonction individuelle peut, comme pour le Maire, être majorée de 20 %, Saint-Germain-en-Laye étant une commune chef-lieu d'arrondissement.

La Ville ayant créé 12 postes d'Adjoint au Maire, l'enveloppe brute annuelle correspondant aux indemnités des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués est de 216.774,96€.

Sur cette base il est proposé d'allouer à chaque Adjoint au Maire la somme brute mensuelle de 1.343,06 €.

Chaque Conseiller Municipal Délégué, au sens de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales pourra pour sa part percevoir la somme brute mensuelle de 324,65 €.

Ces indemnités de fonction sont indexées sur les augmentations des traitements de la Fonction Publique Territoriale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la présente délibération qui prend effet à la date du 28 mars 2014, sous réserve de l'entrée en vigueur des arrêtés conférant les délégations aux Adjointes au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY  
s'abstenant,

ADOpte l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

### Annexe 1 : Tableau des indemnités des élus

ELUS	NOM	% de l'indice brut 1015
Maire	Emmanuel LAMY	108 %
1 <sup>er</sup> Adjoint	Marta de CIDRAC	35,33 %
2 <sup>e</sup> Adjoint	Maurice SOLIGNAC	35,33 %
3 <sup>e</sup> Adjoint	Mary-Claude BOUTIN	35,33 %
4 <sup>e</sup> Adjoint	Philippe PIVERT	35,33 %
5 <sup>e</sup> Adjoint	Isabelle RICHARD	35,33 %
6 <sup>e</sup> Adjoint	Gilbert AUDURIER	35,33 %
7 <sup>e</sup> Adjoint	Sylvie HABERT-DUPUIS	35,33 %
8 <sup>e</sup> Adjoint	Arnaud PERICARD	35,33 %
9 <sup>e</sup> Adjoint	Agnès CERIGHELLI	35,33 %
10 <sup>e</sup> Adjoint	Xavier LEBRAY	35,33 %
11 <sup>e</sup> Adjoint	Priscille PEUGNET	35,33 %
12 <sup>e</sup> Adjoint	Nicolas ROUSSEAU	35,33 %
Conseiller municipal délégué	Kéa TEA	8,54 %
Conseiller municipal délégué	Sophie CLECH	8,54 %
Conseiller municipal délégué	René PRIOUX	8,54 %
Conseiller municipal délégué	Karine PEYRESAUBES	8,54 %
Conseiller municipal délégué	Paul JOLY	8,54 %